

Comité régional Sharka
09/12/2013 – 14 heures

Présents :

- Michel JACQUEMIN, Les Croqueurs de Pommes
- Eric BERTON, FRSEA
- Bruno DEMOLLIENS, Chambre d'Agriculture de la Meuse
- Thierry PAUL, Président FREDON Lorraine
- Céline BROCHOT, Directrice FREDON Lorraine
- Thomas COUTAL, FREDON Lorraine
- Aline LE BIHAN, FREDON Lorraine
- Marie-Anne JOUSSEMET, AREXHOR Grand Est
- Thierry ANTOINE, Chambre d'Agriculture des Vosges
- Gérard VUILLEMIN, GEDON 88
- Lucien REIGNIER, DDT55
- Luc BARBIER, FNPF, FRSEA, Vergers de Lorraine,
- Michel SINOIR, DRAAF Lorraine
- Peggy RASQUIN, DRAAF Lorraine
- Catherine NICOLEY, DRAAF Lorraine
- Marc BEHR, DRAAF Lorraine
- Virginie BLIN, DRAAF Lorraine et Alsace
- Jean Pierre PRUVOST , UDSAH Moselle
- WINDSTEIN Gérard, UDSAH Moselle
- MACOUIN Michel, Jardins Fruitiers de Laquenexy
- Florent DORY, Ceta Fruits Moselle
- Cédric COILLOT-EGEA , FDSEA 57
- Roger COLIN, Association des maires 88
- Nadine DELINGER, CG 57
- Jean Marie HOUOT, Les Coteaux Lorrains
- Rémi SEGARD, AREFE
- Jean Marc CHONE, coordination rurale 54
- Philippe DANIEL, Chambre d'Agriculture 54 et Lorraine

Excusés :

- Madame DEMANGE, CETA Fruits
- Etienne BENOIT, Section Fruits FDSEA 55
- Monsieur le Président du Conseil Général de la Meuse
- Monsieur le Président du Conseil Général des Vosges
- Monsieur le Président de l'Association des Maires de la Meuse
- Monsieur le Directeur de la DDT de Meurthe et Moselle

Michel SINOIR, Directeur de la DRAAF, débute la réunion en remerciant l'ensemble des participants pour leur présence. Il rappelle l'ordre du jour et présente les intervenants.

1) Contexte réglementaire (Intervention de Catherine NICOLEY, chef de pôle inspections au SRAL)

Après un bref rappel des surfaces de production d'arbres fruitiers en Lorraine, Mme NICOLEY présente le contexte réglementaire national et notamment :

- le caractère obligatoire de cette lutte,
- l'obligation de surveillance et de déclaration de cette maladie,
- les modalités de destruction des végétaux contaminés et des parcelles non entretenues.

2) Bilan de la prospection 2013 (Intervention de Aline LE BIHAN, chef du pôle biovigilance et expérimentation de la FREDON Lorraine)

Mme NICOLEY rappelle la fréquence de prospection réalisée en Lorraine en 2013 dans :

- les foyers professionnels (zones focale et sécurité),
- les pépinières et leurs environnements,
- le front d'observation de la zone contaminée en Moselle est.

Mme LE BIHAN présente :

- Un bilan de la prospection 2013 :
 - par département,
 - par type de prospection,
 - par espèce d'arbre fruitier,
 - par type de propriétaire.
- Un bilan financier.

Au cours de l'échange qui suit, les points suivants sont soulevés:

- nécessité de disposer des éléments de présentation de ce comité : la totalité sera mise en ligne sur le site de la DRAAF Lorraine,
- la recherche de l'origine des plants lorsque de nouveaux cas sont détectés : celle-ci sera réalisée a posteriori lorsque les informations disponibles le permettent,
- Michel SINOIR rappelle que la carte représentant les communes contaminées dans le secteur de la Moselle est (zone d'observation mise en place en 2013) ne représente pas l'extension de la maladie dans ce secteur mais fait un état des lieux en fonction des communes prospectées en 2013 et correspond à une acquisition de connaissance en matière sanitaire.

3) Situation sanitaire régionale (Intervention de Catherine NICOLEY, chef de pôle inspections au SRAL)

Mme NICOLEY établit une cartographie des huit foyers contaminés par la souche D :

- 2 foyers chez 2 arboriculteurs en Moselle (SAULNY et ORMERSVILLER) déclarés en 2010 et 2013
- 2 foyers chez 2 arboriculteurs en Meuse (VIGNEULLES LES HATTONCHATEL et HANNONVILLE SOUS LES COTES) déclaré en 2011 et 2013
- 1 foyer chez un particulier (VIGNEULLES LES HATTONCHATEL) déclaré en 2013
- 1 foyer chez un arboriculteur en Meurthe-et-Moselle (SAINT GERMAIN) déclaré en 2013
- 2 foyers en pépinière dans les Vosges (SAINT MICHEL SUR MEURTHE et LA BOURGONCE) déclarés en 2012 et 2013.

Au total, durant l'année 2013, on note :

- Moselle: 31 communes contaminées dans le front d'observation sur 93 communes prospectées et nouveaux cas sur SAULNY et ORMERSVILLER.
- Meurthe-et-Moselle: 17 arbres atteints (quetschiers) dans le foyer professionnel.
- Meuse: 4 arbres atteints (3 quetschiers à HANNONVILLE et 1 abricotier à VIGNEULLES).
- Vosges: 3 scions de reine-claude atteints (d'origine belge) à LA BOURGONCE.

Par ailleurs, une prospection en Moselle Est est menée afin de mieux connaître le verger lorrain dans cette zone anciennement touchée. Cette mesure fait suite à la saisine de l'ANSES pour juger de la pertinence de la mise en place d'un front d'endiguement. Dans cette zone, 102 communes sont contaminées (dont 30 détectées en 2013), 128 arbres ont été détectés contaminés (dont 51 en 2013).

Pour l'année 2014, un élargissement du périmètre d'observation est envisagé et soumis à validation de la DGAL.

4) Etat des lieux de la recherche scientifique sur le *Plum Pox Virus* (Intervention de Thomas COUTAL, FREDON Lorraine)

Mr COUTAL procède à un bref rappel sur la biologie du *Plum Pox Virus* et ses modes de transmission.

Puis, il présente les éléments principaux abordés au cours du colloque national scientifique sur la sharka qui a eu lieu en octobre 2013 :

- situation mondiale et européenne,
- projet SHARKO,
- épidémiologie et modélisation,
- recherche de variétés résistantes,
- les variétés résistantes de pruniers,
- approche biotechnologique.

Pour finir cette intervention, les résultats d'une étude de la sensibilité à la sharka des prunes en zone endémique mosellane sont exposés.

Cette étude a été menée en 2012 et 2013 dans un verger contaminé du secteur. Une partie du verger, situé dans une zone endémique, a été conservée en vue de cette étude.

Les résultats ne permettent pas statistiquement de conclure sur la résistance ou la tolérance de la Mirabelle de Nancy ; toutefois, le virus n'a pas été détecté dans des arbres anciens. En outre, la présence du virus dans les repousses des porte-greffes reste préoccupante compte tenu du risque de propagation de cette virose.

Au terme de cette intervention, Luc Barbier regrette que l'AREFFE n'ait pas été associé à ce projet de recherche.

5) Fond national agricole de mutualisation sanitaire et environnementale (Intervention de Luc BARBIER, président de la FNPF)

Luc BARBIER annonce la récente création du FMSE fruit (fond de mutualisation des risques sanitaire ou environnementaux). Les FMSE sont maintenant au nombre de 4 avec le porc, la pomme de terre et le maïs.

Le FMSE Fruit est administré par 18 membres (12 FNSEA, 3 Coordination rurale, 3 Confédération paysanne (absente à ce jour)). Luc Barbier siège à la commission des produits végétaux spécialisés (tout sauf céréales, oléoprotéagineux et betteraves).

Les fonds seront levés par la MSA sur le barème suivant:

- 60€ /code NAF arboriculteur,
- 35€ /code NAF <50% fruit,
- 10€ cotisant volontaire (barème par exploitation, pas par hectare).

L'expertise des dossiers de demande d'indemnisation devrait être menée par les FREDON ou FGDON après une contractualisation avec le FMSE compte tenu de leur bonne connaissance des interlocuteurs et du terrain.

Le FMSE n'exclut pas d'indemniser d'autres organismes nuisibles que ceux de la catégorie 1.

Les producteurs de raisin de table (flavescente) ont choisi de sortir du FMSE pour intégrer une caisse qui se rapporte à la vigne.

Seul le barème *Prunus* est validé. Il n'est pas question pour l'instant de le renégocier (malgré la mauvaise prise en compte des arbres âgés tel que mirabellier et quetschier).

Le FMSE ne peut être utilisé que si les pertes sont >36% du chiffre d'affaires. La France oppose un risque sanitaire primordial à prendre en compte.

Pour finir, Luc Barbier s'inquiète de voir la surface de production de pêches en France inférieure à 10 000 ha et un tonnage inférieur à 20 000 T alors qu'il y a 25 ans, la France produisait 500 000 T de pêches.

Conclusion

En premier lieu Michel SINOIR remercie les différents intervenants et les participants à ce comité de pilotage régional.

- 1) **En matière de lutte**, tous les foyers professionnels (hors zone Moselle-est) seront traités selon les dispositions de l'arrêté ministériel.
- 2) **Concernant la zone de l'est de la Moselle**, une nouvelle zone d'observation est en attente de validation par la DGAL.
- 3) **Les intervenants** en matière de Sharka seront le SRAL et la FREDON, délégataire d'une mission de service public.